

Syndicat SEV - VPT – TPG
Section des retraité-e-s
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 GENEVE

NOTE D'INFORMATION

AUX NOUVEAUX RETRAITE-E-S

Chères et chers Collègues,

A l'occasion de cette nouvelle tranche de vie qui se profile, que nous vous souhaitons pleine de joie et de bonheur, nous sommes heureux de vous accueillir dans notre section des retraités.

Nous avons le plaisir de vous présenter rapidement les avantages que représentent la continuité de votre adhésion à notre syndicat.

En restant membres, vous bénéficiez toujours de :

l'**agenda** et de l'assurance accidents qui l'accompagne;

de **prêts** du SEV, dans les cas de nécessité (limités à CHF 5'000.-- remboursables en 3 ans);

de **prêts** de la section (limités à CHF 2'000.-- remboursables en 2 ans) ;

de **contributions de secours**, lors de problèmes financiers, par exemple suite à un long séjour en milieu hospitalier (au maximum CHF 1'000.--).

Une fois par année, notre section organise des journées pour l'aide au **remplissage des déclarations d'impôts**. De plus, une **permanence syndicale** à l'attention des collègues se tient les premiers mardis du mois de 14 h 00 à 16 h 00 à la rue des Terreaux-du-Temple 6, code de la porte d'entrée 2184, 3^{ème} étage, bureau K.

Le SEV offre, en collaboration avec COOP Assurances, une **assurance de protection juridique** à un prix imbattable. Cette prestation est également très intéressante pour les retraités dans la mesure où le droit des locataires et la loi sur les victimes d'infractions sont également inclus.

./.

En tant que membre SEV, vous pouvez obtenir des **chèques REKA** avec un rabais de 10 % (maximum CHF 600.-- par année). Ces chèques sont acceptés comme moyen de paiement pour l'achat de titres de transport et dans certains hôtels reconnus par le SEV.

Notre section se bat contre la suppression des facilités de voyage FVP pour les retraités et contre toute atteinte à nos droits acquis.

Nous avons un représentant au Comité de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des TPG qui défend nos pensions.

Nous avons également un représentant au Comité du Fonds de solidarité qui assure une indemnité destinée à l'aide à l'assurance-maladie, à hauteur de CHF 600.-- annuellement, ainsi qu'une aide à la mobilité, qui se monte, par exemple pour 2020, à CHF 120.--, somme déduite du prix de l'abonnement annuel TPG/Mouettes genevoise de CHF 150.--, ramenant ainsi son prix à CHF 30.-- pour cette année.

La cotisation mensuelle se monte à CHF 19.-- pour les collègues retraités, déduite directement de la rente TPG.

Notre Comité se mobilise sans relâche afin de défendre nos droits et nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information. Les coordonnées des membres de notre Comité se trouvent sur le site internet www.sevtpg.org/retraites.

Et n'oubliez pas :

LES DROITS ACQUIS SONT COMME LES ANTIBIOTIQUES, ILS NE SONT PAS AUTOMATIQUES !

Nous vous adressons, chères et chers Collègues, nos meilleures salutations syndicales.

Le Comité SEV-TPG
Section des retraités